



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Comité paritaire des actions sociales
SECRETARIAT DU COPAS

COPAS (09) RWE /DS/D-11910
Dossier : PER.25.5.40.35.1
Suivi par D. Sartor tél;93017 — 52249

COMPTE RENDU DE LA 216 EME(BIS) REUNION DU COMITE PARITAIRE DES ACTIONS SOCIALES (COPAS)

Tenue à Bruxelles le 17 mars 2009

La **PRESIDENTE**, Mme G. Kent, Chef de l'Unité ADMIN C1, ouvre la séance à 9h35
M. Blanc, Vice-Président, souhaite la bienvenue à Mme Kent en tant que Présidente du
Comité.

Nouveaux membres du Comité:

M. J.J. Herman, membre titulaire en remplacement de M. Vandenrydt.
M. K. Kalossakas, membre suppléant, en remplacement de M. Nissen.

I. L'ORDRE DU JOUR est approuvé avec 2 ajouts en points divers:

- Subventions aux Cercles de loisirs – état se la situation (M. Raoult)
- ADMINFO (M. Merletti)

II. LE COMPTE RENDU DE LA 215^{ème} REUNION a été adopté par procédure écrite le 24
juillet 2008.

III. SUIVI

SUIVI ET INFORMATION AU SUJET DE L'UTILISATION DES CREDITS "EX- ECONOMAT"

M. Vantilborgh donne l'état du dossier ex-économat.
La Communication de la Commission (COM(2008)692) du 5 novembre 2008 concernant
l'utilisation de 2,7 millions d'euros dans quatre projets compatibles avec la politique du Bien-
Etre est actuellement dans sa phase de mise en œuvre technique.

Les montants se trouvant sur deux comptes de l'ancien économe à la banque Fortis ont été transférés au budget communautaire et seront mis sur des lignes budgétaires appropriées pouvant servir durant plusieurs années.

La Commission a décidé d'octroyer l'argent aux quatre projets ci-dessous:

Description succincte du projet	Estimation du montant
Aide en faveur de l'intégration des enfants handicapés dans les crèches et garderies	100 000
Rénovation du centre d'Overijse	500 000
Infrastructure pour le bien-être au travail (salles polyvalentes au VM2)	600 000
Contribution au centre de santé du PE	1 500 000
Total	2 700 000

- **Accord administratif pour la salle de fitness du PE**

Il s'agit d'un projet porté par Onesta, Membre du P.E.

- 1) sur le renouvellement du centre existant
- 2) sur l'extension aquatique

Un appel d'offre pour l'exploitation externe a été lancé avec succès contre concession de 300.000€ et participation de la Commission aux bénéficiaires. Cette recette serait affectée sur la ligne sociale et permettrait de financer certaines actions sociales.

En ce qui concerne les travaux d'extension, le contrat a été annulé pour faute de procédure, puis relancé.

Mme Grässe, Membre du P.E., a décidé d'aller de l'avant uniquement avec la phase de renouvellement du centre existant, estimant l'extension aquatique trop onéreuse.

M. Vantilborgh précise que lorsque l'argent sera sur nos lignes budgétaires, un nouvel appel d'offres sera rédigé pour un nouvel exploitant.

Le 1,5 mio d'€ sera versé au P.E. au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

A la question posée par **M. Leonet** si les fonctionnaires de la Commission auront le droit de fréquenter la salle des sports, il rassure le Comité qu'un accord à ce sujet a été signé par les Secrétaires Généraux des deux Institutions afin que les conditions d'accès soient identiques.

M. Blanc remercie M. Vantilborgh et souhaite que le COPAS ainsi que le CLP soient tenus informés et associés au fur et à mesure de l'utilisation des fonds.

M. Adurno aurait espéré que l'argent disponible soit plutôt consacré aux activités sociales de la Commission, notamment aux crèches et aux cantines. S'il est vrai qu'il y a eu une décision de la Commission, l'Administration a cependant sa responsabilité dans cette affaire. Il rappelle ces décisions prises à l'avance et imposées au COPAS. En tout état de cause ceci devra être réglé avant le départ de M. Kallas.

Mme Iacobelli se réjouit de ce que ces comptes parallèles soient rapatriés et que l'argent destiné aux crèches soit arrivé à bonne destination. Néanmoins, elle ne cache pas son inquiétude quant à la destination finale de l'argent. Ces fonds devraient être destinés au social plutôt qu'à la construction d'une piscine dont rêvent certains parlementaires. Elle cite **Mme Grässe**, Membre du P.E. qui est du même avis, la presse allemande ayant déjà publié plusieurs articles à ce sujet. D'après elle, le projet du P.E. serait plus que compromis. Quant aux décisions de la Commission, elles se font et se défont.

M. Foucault (A.I.A.C.E) partage les inquiétudes de **Mme Iacobelli** et de **M. Adurno**. D'après son expérience, il est toujours difficile de travailler avec les autres Institutions. Il rappelle aussi que l'argent appartient au personnel qui n'est plus actif à la Commission. Il demande que l'on n'oublie pas l'accès des pensionnés aux infrastructures des autres Institutions. **M. Vantilborgh** répond que ceci est prévu.

M. Raoult regrette que la Section de Bruxelles du Comité du personnel de la Commission n'ait pas jugé utile de convoquer ses propres mandataires au sein du Copas quand elle a reçu **Mme Manfredi**. **M. Raoult** rappelle qu'il s'agissait au départ de définir des articles ou des postes budgétaires pour affecter l'argent provenant de l'excédent de l'ancien Economat. Il souligne que l'Administration a reconnu qu'elle avait travaillé un an sur cette question avant de donner la moindre information au Copas. Il relève que le Copas avait défini trois axes d'action et qu'il avait rejeté le projet de salle de sport pour la Commission. Il considère que l'Administration impose au Copas exactement le même projet que celui rejeté, au détail près que cette salle de sport sera pour le Parlement. **M. Raoult** conclut que c'est un million et demi d'euros jetés par la fenêtre et que c'est un projet somptuaire exactement comme le sauna des commissaires au Berlaymont.

- **Matériel/formation des puéricultrices pour enfants handicapés dans nos crèches**

Mme Henceval (gestionnaire des crèches Palmerston et Beaulieu), informe le Comité sur la formation du personnel pour l'accueil des enfants différents. Il sera fait appel au contrat-cadre de la DG ADMIN en matière de formations.

Une liste des besoins en matériel pédagogique et de livres pour mieux comprendre et porter un regard différent sur les petits camarades a été dressée.

Elle explique que l'accueil des enfants à besoins particuliers se fait cas par cas après une rencontre des parents, la connaissance du dossier médical et l'avis du psychopédagogue et du service médical. Il s'agit d'un travail d'équipe et de suivi très enrichissant.

A la demande de **M. Blanc**, elle répond qu'il y a actuellement 6 enfants handicapés et des enfants différents en nombre variable, répartis dans toutes les crèches.

A la demande de **M. Herman** concernant le refus de certains enfants dans les crèches, elle répond qu'en effet durant ces 3 dernières années, pour 2 enfants il n'était pas souhaitable, pour leur propre développement, de rester dans la même structure. Cela a également été le cas pour des enfants fortement handicapés nécessitant une structure médicalisée adaptée. Ces décisions sont chaque fois prises en partenariat/accord avec les parents.

Mme Iacobelli se réjouit qu'il y ait un réel progrès dans l'accueil des enfants différents. Elle constate qu'il a été tenu compte des besoins évoqués dans les "Etats Généraux de la Politique Sociale". Elle continuera à suivre le développement de ces activités très attentivement.

M. Raoult partage l'opinion de Mme Iacobelli et demande si les ressources sont adaptées aux tâches. **Mme Henceval** répond que la crèche travaille avec une agence d'intérimaires et que les mêmes personnes sont à chaque fois demandées.

M. Adurno, également membre du Comité Sécurité Hygiène, attire l'attention du COPAS sur le mauvais état de la crèche Palmerston.

- **Terrain multisports à Overijse (et suivi de l' Avis 02/2008 – développement du C.I.E.)**

M. Di Martino (O.I.B.) informe le Comité que la commune d'Overijse a changé le plan particulier d'aménagement des sols et que de ce fait toute construction est remise en question. Les voisins se plaignent d'être dérangés par le passage des voitures des visiteurs du centre de sports et c'est probablement une des raisons qui font que tout est suspendu actuellement.

Une discussion s'engage au cours de laquelle les membres se demandent s'il faut garder le C.I.E dans ces conditions. Une solution serait de proposer le rachat d'un terrain pour un accès par le haut, afin de ne plus incommoder les riverains par les passages des bus pour la garderie et des voitures des visiteurs du centre

M. Blanc rappelle que 800 familles envoient leurs enfants régulièrement à la garderie. Un syndicat a obtenu 3.000 signatures pour sauver Overijse. Le COPAS doit rester cohérent avec son Avis du 11 juin 2008 demandant de restaurer Overijse. Et qu'il existe un projet de rénovation de 13 mio d'euros.

La Présidente confirme la décision politique pour rénover le C.I.E. Il y a actuellement un problème légal avec la commune et c'est au Cabinet de M. Kallas de décider comment réagir face à ce problème. Elle demande au Secrétariat de rédiger une lettre à l'attention du Directeur Général afin qu'il tienne le COPAS informé de la suite donnée à cette affaire.

- **Salles Bien-Etre (polyvalentes)**

La Présidente informe que le projet est toujours à l'étude. Les fonds doivent être débloqués.

SUIVI DES TRAVAUX DE LA 215^{ème} REUNION

- **Refonte des Comités paritaires**

M. Edwards explique que, suite à la concertation administrative du 22 janvier 2009, les changements nécessaires ont été apportés de commun accord avec les OSP aux textes de la refonte. Toutefois nous attendons encore la décision concernant le Copas Luxembourgeois avant de pouvoir finaliser le document.

M. Raoult souligne l'importance de tenir compte des spécificités de chacun des sites. Il relève en particulier que le comité d'action sociale à Luxembourg est interinstitutionnel.

- **Nouveau programme de départ à la retraite**

La Présidente explique qu'un nouveau projet de programme de trois jours a été élaboré par l'ADMIN C1 en collaboration avec l'ADMIN A3. Ce nouveau programme chiffré a été envoyé à M. Chêne pour accord. Le premier séminaire devrait avoir lieu courant avril 2009. Le programme prévoit une journée avec un psychologue externe et deux jours avec des orateurs internes.

M. Merletti signale qu'ADMINFO collabore également au programme de départ à la retraite et notamment par une matinée sur la fiscalité avec notre avocat conseil. Il rappelle également qu'ADMINFO a toujours été ouvert aux retraités ainsi qu'à leurs familles.

M. Foucault remercie personnellement Mme Kent pour ce nouveau projet de programme. Il considère que des progrès considérables doivent être faits de la part de la Commission pour le départ à la retraite de ses fonctionnaires à l'instar du Conseil et du P.E. qui le font d'une manière remarquable.

Il félicite M. Merletti pour les fonctionnaires qui, suite à ses bonnes informations, adhèrent à l'A.I.A.C.E.

M. Adurno demande que la Commission n'oublie pas que ce sont 2.500 fonctionnaires, qui ont sorti l'Europe de la misère d'après guerre. Il ne s'agit pas de laisser nos Anciens s'évanouir dans la nature après autant d'années passées au service de l'Europe.

- **Besoins des Anciens fonctionnaires VM2**

M. Adurno explique que le but de ce lieu est précisément que nos Anciens collègues (15.500 retraités tous lieux) puissent se rencontrer et se sentir accueillis et partager leur expérience avec les plus jeunes au siège de la Commission.

Il explique qu'il a eu une réunion sur place avec M. Edwards et Mme Deroubaix, Chef d'Immeuble, et qu'un lieu pouvant convenir à cette activité a été trouvé. Il suffit de quelques aménagements à peu de frais. M. Zupko, Directeur de l'O.I.B. a été contacté et attend nos propositions.

Mme Théâtre pense qu'il faudra créer une dynamique en collaboration avec l'A.I.A.C.E. qui compte parmi ses membres la moitié des pensionnés dont plus de 3.000 qui résident en Belgique et qui de son côté organise déjà une série d'activités. Elle suggère d'inviter les pensionnés de Bruxelles pour une petite soirée d'ouverture. Ceci pourrait se faire sur le budget des crédits sociaux.

M. Foucault propose de créer un petit groupe mixte, à réunir sur place au VM2, afin d'établir un programme clair en commun, le plus rapidement possible.

M. Adurno précise qu'il convient en premier lieu d'envoyer une note à M. Zupko pour que le projet se réalise comme décidé par le CASS et le COPAS. Il répète que la Maison des

Anciens doit devenir le lieu où tous les pensionnés se sentent chez eux qu'ils soient membres d'une association ou non.

La Présidente conclut et demande au Secrétariat de rédiger une demande à l'attention de M. Zupko afin de réaliser les transformations nécessaires à la création de la Maison des Anciens tel que proposé par nos mandatés MM. Adurno et Edwards. Elle demande également à Mme Théâtre d'organiser une réunion du groupe mixte (MM. Adurno, Edwards, OIB, Cercles de loisirs et AIACE) afin de discuter de l'organisation de cette Maison des Anciens.

Suivi de la réunion avec les parents des enfants handicapés (CCP)

- **Feedback et action points**

Mme Kearney (Admin C1) : fait rapport du suivi des réunions des familles ayant à charge une personne handicapée, qui se sont tenues respectivement à Bruxelles le 18 novembre 2008, à Luxembourg, le 21 janvier et le 6 février 2009 à Ispra en vidéoconférence avec les autres centres de recherche.

Les participants, au nombre de 120, ont décidé de créer un groupe de soutien aux parents. Une brochure sera préparée en collaboration avec le PMO et l'ADMIN C traitant des dispositions à prendre pour les enfants après le décès d'un parent, comme par exemple: les problèmes de succession, le remboursement des frais médicaux etc. Il est envisagé d'organiser une réunion annuellement afin de mieux répondre aux besoins des parents.

M. Michel au nom du CCR est très heureux d'apprendre qu'un suivi aura lieu. Sa DG souhaite s'investir malgré le problème de délocalisation géographique.

- **Enfants handicapés dans les Ecoles Européennes**

M. Blanc mentionne d'éventuels problèmes pour les enfants handicapés dans les Ecoles Européennes.

Mme Bardoux informe le Comité que le rapport annuel des Ecoles Européennes mentionne les données sur les enfants handicapés. Ceux-ci sont intégrés et aidés sans limite budgétaire dans nos établissements scolaires pour autant qu'ils puissent suivre les cours et être intégrés avec les enfants de leur groupe d'âge. Si les besoins de l'enfant vont au-delà du learning support alors une convention SEN (special education need) incluant d'autres dispositions pour répondre aux besoins de l'enfant sont prises en accord avec les parents.

Mme Iacobelli mentionne une Directive qui accorde une aide à l'enfance. Elle se réfère à l'Ecole de Varese où les statistiques distinguent les types de handicap.

La Présidente demande de transmettre le rapport des Ecoles Européennes au Secrétariat afin de le diffuser aux membres.

IV. NOUVEAUX BESOINS SOCIAUX A LA COMMISSION (première discussion)

M. Blanc explique que ce sont des besoins sociaux nouveaux liés aux problèmes des agents contractuels recrutés dans les nouveaux Etats membres ou à des familles monoparentales, auxquels l'Institution devrait pouvoir répondre de façon adéquate.

Parmi ce nouveau personnel on distingue deux catégories:

1. Les agents contractuels à durée indéterminée: recrutés dans les Offices, Agences et à la Commission mais uniquement dans le groupe de fonction I (par ex. chauffeurs, huissiers)
2. Les agents contractuels à durée déterminé de maximum 3 ans, il s'agit de personnel d'appoint comme ce fut le cas pour nos anciens auxiliaires. Le Statut ne prévoit pas la possibilité pour ce personnel d'avoir un contrat à durée indéterminée.

Par exemple à Luxembourg, les conjoints peuvent travailler mais pas à Bruxelles. Or, 14% du personnel est à Bruxelles et a des problèmes particuliers.

M. Raoult attire l'attention sur une particularité : les Communautés Européennes et leur personnel n'ont pas le statut diplomatique dans les Etats membres mais un protocole des privilèges et immunités. En conséquence, le droit des Etats Membres s'applique. La législation belge du travail indique que le personnel précaire d'une entreprise ou d'une administration a les mêmes droits d'accès aux services sociaux que le personnel permanent. Quand on mesure le montant des crédits sociaux, il faut aussi tenir compte du personnel précaire.

Le Comité du Personnel souhaite savoir combien de personnes sont concernées pour chacune des catégories

M. Michel pense que cette action devrait être reportée au niveau du CASS afin que l'on ait une image globale sur ce qui se passe dans nos différents lieux d'affectation.

La Présidente demande au Secrétariat de préparer une note au Directeur Général afin de connaître les différents types de personnel concerné et quels sont leurs besoins spécifiques.

V. ACCES DES COLLEGUES DE LA COMMISSION AUX RESTAURANTS ET INFRASTRUCTURES DES AUTRES INSTITUTIONS

M. Blanc demande au COPAS d'écrire au Vice-Président afin qu'il y ait une réflexion menée sur les services sociaux communs. Sur l'accès à toutes les infrastructures, surtout après la décision de la Commission de donner 1,5 mio d'Euros au P.E.

M. Laurent (OIB) déclare que la politique de la Commission est de laisser entrer les fonctionnaires de toutes les Institutions au Berlaymont et au Charlemagne.

M. Raoult fait deux remarques:

- 1) que les fonctionnaires de la Commission ne sont pas considérés comme ceux des autres Institutions, qu'il s'agit d'un problème général que le COPAS doit mettre sur la table
- 2) concernant la nourriture. Il existe un Comité paritaire des Restaurants et Economats qui doit rendre compte au COPAS.

Mme Iacobelli et M. Adurno sont du même avis et s'étonnent de ce que le rapport de ce Comité ne soit pas parvenu au COPAS.

M. Abson, nouveau Président du CPRE, fera parvenir le compte rendu au Secrétariat du COPAS pour diffusion aux membres.

La Présidente demande au Secrétariat décrire une note au Directeur Général en ce qui concerne l'accès du personnel de la Commission aux infrastructures sociales des autres Institutions en général et particulièrement sur l'accord signé par les Secrétaires généraux du P.E. et de la Commission.

VI. DIVERS

Subventions aux Cercles de loisirs – état de la situation

M. Raoult rappelle que sous la présidence de Mme de Solà il avait été prévu que les cercles se déclarent en associations et se dotent de statuts. Les cercles qui ne voudraient pas adopter les statuts pourraient se voir suspendus.

Il conviendrait également de faire le point sur l'état des subventions.

- a) rappeler que les cercles ont été conçus comme un outil d'intégration, que cela ne devienne pas la propriété personnelle de certains dirigeants,
- b) réactualiser les ressources.

La Présidente informe le Comité que M. Chêne a demandé de faire une enquête suite à certains problèmes de gestion interne concernant deux cercles de loisirs. Ceci doit être clarifié avant d'octroyer les subventions.

ADMINFO

M. MERLETTI fait le rapport des activités de l'ADMINFO pour l'année 2008
Il y a eu 3.000 rendez-vous sur place avec les 3 avocats et 2.000 réponses téléphoniques ou par e-mail.

L'accueil des nouveaux: s'est fait deux fois par mois durant toute l'année.

Deux "Family Days" :

Trois formations spécifiques pour les conjoints des nouveaux afin qu'ils puissent trouver un travail en Belgique

"Bruxelles Together" : excursions pour les nouveaux arrivants : 1.000 participants sur l'année

"Discovering Brussels" nouvelle initiative qui permet au personnel de découvrir des communes de Bruxelles comme Saint Gilles, Saint Josse..

"Mini Europe Together" excursion destinée aux enfants dans des parcs d'attractions

"Get Together Party" : grand événement fin 2008 à l'Hôtel Crowne Plaza Europa environ 500 participants.

La Présidente clôture la réunion à 12h45